

#Vivez l'URV en catalan



Saviez-vous que vous avez le droit de suivre les classes de catalan?

Vous pourrez ainsi faire toutes les activités académiques en catalan, qui est la langue propre et officielle de l'URV.

En vertu du règlement interne en vigueur, les étudiants de l'URV ont le droit de :

- Suivre des classes majoritairement en catalan.
- Savoir dans quelle langue chaque matière sera enseignée avant de s'inscrire, et avoir la garantie que la langue annoncée sera maintenue même si d'autres étudiants demandent d'en changer.
- Utiliser le catalan, à l'oral et à l'écrit, dans toute activité académique.
- Être accompagné par l'URV en cas de manquement à l'un de ces droits linguistiques.

Pour en savoir plus :

